



Pension a un enfant majeur

Par **pascal**, le **21/07/2009** à **20:31**

Bonjour,rnj'ai un fils qui vient d'avoir 18 ans.En septembre il part fair ses etudes a rennes.je paie une pension alimentaire a mon ex femme par saisie sur salaire.Est-ce que je peux verser directement la pension a mon fils sur son propre compte. merci d'avance

Par **citoyenalpha**, le **22/07/2009** à **00:20**

Bonjourrrnsi votre fils est domicilié chez votre ex-femme vous ne pouvez sans son autorisation ou celle du JAF versé cette pension alimentaire directement à votre fils.rnrnSi votre fils a pris une location il convient de prendre en compte s'il s'agit d'une location étudiante ou toute l'année civile. Dans ce cas mieux vaut demander l'autorisation du juge si votre ex femme s'y refuse.rnrnRestant à votre disposition.